

Commune de Marcihac-sur-Célé 46160

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, mercredi 13 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcihac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de M. MIGNAT Jean-Paul, Maire

Date de la convocation : 08 avril 2022

Présents : JOURDAN Véronique, ZOGRAPHOS Sandra, BLUM Jean-François, LAVILLE Éric, LE MOING Laurent, MIGNAT Jean-Paul, LIEURADE Henri-Paul, NADAL Michel

Présents en Visio-conférence : LE LOUREC Carine

Absents excusés : DELPECH Michel, ROUSSEAUX Basile (procuration à Jean-François Blum)

Secrétaire de séance : NADAL Michel

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Vote du compte de gestion 2021
- 2) Vote du compte administratif 2021
- 3) Affectation des résultats
- 4) Vote des taxes et tarifs communaux
- 5) Vote du budget primitif 2022
- 6) Questions diverses

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du vendredi 18 mars 2022

1/ Vote du compte de gestion 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il est établi par le comptable de la collectivité à la clôture de l'exercice. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses et recettes effectuées,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré APPROUVE à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2/ Vote du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Michel NADAL, président de la commission finances et en l'absence de Monsieur Jean-Paul MIGNAT, Maire, qui s'est retiré, **vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :**

Investissement

Dépenses	Prévu	63 611,56
	Réalisé	19 796,28
Recettes	Prévu	63 611,56
	Réalisé	31 813,29

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu	236 080,50
	Réalisé	191 266,58
Recettes	Prévu	236 080,50
	Réalisé	189 882,97

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	+ 12 017,01
Fonctionnement	- 1 383,61
Résultat global	+ 10 663,40

3 / Affectation des résultats 2021

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 lors de la même séance,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un déficit de fonctionnement de	- 1 383,61 €
un excédent reporté de	+ 33 326,89 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 31 943,28 €
un excédent d'investissement de	+ 12 017,01 €

un déficit d'investissement reporté de	- 12 399,95 €
un déficit des restes à réaliser de	- 23 295,00 €
Soit un déficit d'investissement cumulé de	- 23 677,94 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2021 : excédent	+ 31 943,28 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	23 677,94 €
Résultat reporté en fonctionnement (002 recettes)	+ 8 265,34 €
Résultat d'investissement reporté (001 dépenses)	- 382,94 €

4/ Vote des taxes et tarifs communaux

Taxes :

Le Maire présente à l'assemblée les bases d'imposition prévisionnelles pour 2022, qui sont en légère hausse par rapport à 2021. Il rappelle au Conseil que, jusqu'à l'année dernière, la commune n'avait pas changé les taux des « 4 taxes » (réduites à deux aujourd'hui : TFB et TFNB) depuis plus de trente ans.

La pression fiscale appliquée à Marcihac est devenue au fil des années très inférieure à la moyenne départementale. Au niveau intercommunal, la commune occupe la 82ème place sur 92 communes, dans l'ordre décroissant des taux appliqués. Afin de pouvoir bénéficier d'un taux de financement plus élevé pour les futurs projets communaux ainsi que de meilleures rentrées fiscales, le Conseil décide d'augmenter sensiblement la TFB ainsi que la TFNB.

Le Conseil municipal vote donc les taux ci-dessous pour l'année 2022 :

	Bases 2022	Taux 2021	Taux 2022	Produit attendu
Taxe foncier bâti	334 600	33,00	36,00	120 456

	Bases 2022	Taux 2021	Taux 2022	Produit attendu
Taxe foncier non bâti	334 600	101,00	110,00	9 570

Tarifs communaux :

- Le marché :

- 36 € pour la saison, pour un stand de 4m, plus 5€ le mètre supplémentaire
- 6 € pour 1 marché, pour un stand de 4m, plus 1,5€ le mètre supplémentaire
- 2 € par marché pour branchement électrique

- Stationnement régulier commerçant ambulant :

- 36 € / an
- 2 € par jour pour branchement électrique

Les membres du Conseil pense que la demande devrait être soumise en priorité au SIVU plutôt qu'à chaque commune, mais reste favorable pour apporter une aide financière proportionnelle aux nombre d'enfants Marcihacois si besoin.

- Demande d'achat de plantes vertes :

Michel Nadal fait état d'une demande de Marcihacois concernant le financement par la commune de l'achat de plantes vertes pour un côté des jardinières situées sur le chemin accédant à la salle Capitulaire. La commune organisant une fête des plantes le 8 mai, les élus essaieront de récupérer des plants à cette occasion.

- Dalle béton ancienne aire de jeux :

Sandra Zographos souhaiterait qu'une solution puisse être définitivement trouvée avant l'été concernant l'ancienne aire de jeu : la dalle peut-elle être détruite, le revêtement arraché, ou au moins les trous comblés ? Après débat, la solution de comblement des trous sera étudiée et mise en œuvre si réalisable

Fin de la séance à 23h15